



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Proviseur de la Cité scolaire Hélène Boucher
de Thionville

à

Mesdames et Messieurs les personnels de la
du lycée Hélène Boucher de Thionville

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Thionville, le 10 novembre 2020

OBJET : Organisation de l'enseignement au lycée à partir du 12 novembre

Madame, Monsieur,

Compte tenu de la situation sanitaire, nous rappelons que :

- La prise de température est obligatoire avant le départ de la maison des élèves ; qu'en cas de suspicion de contamination à la COVID-19, l'élève doit rester à la maison dans l'attente de la réalisation d'un test ; **De plus, il est impératif de signaler dans les meilleurs délais la survenue d'un cas confirmé dans le foyer en précisant si l'élève est concerné.**
- Le port du masque est obligatoire dans tout l'établissement et sur l'ensemble du territoire de la commune de Thionville : tout élève qui ne respectera pas cette obligation (absence de masque ou masque mal positionné sur le visage) fera l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire de l'établissement.
- Les règles d'arrivée et de départ dans l'établissement sont inchangées ;
- Le sens de circulation reste en vigueur et doit impérativement être respecté ;
- La ventilation des classes à chaque heure et en début et fin de journée de journée est exigée ;
- Les zones de récréation définies doivent être respectées ;
- Les modalités d'accès à la cantine sont maintenues (appel des élèves par classe et placement au réfectoire également par classe).

Par ailleurs, à compter du 12 novembre, de nouvelles mesures viennent renforcées ce dispositif au lycée :

- Les cours au lycée seront dispensés en alternance soit en présentiel soit en distanciel un jour sur deux selon le planning suivant :

1^{er} groupe de la classe : Les lundi, mercredi et vendredi de la semaine A puis les mardi et jeudi de la semaine B ; le second groupe les mardi et jeudi en semaine A puis les lundi, mercredi et vendredi de la semaine B.

Cette modalité ne concerne pas le collège (pas de cours à distance). Les élèves voudront bien se connecter à Pronote pour connaître les temps de présence dans l'établissement et les temps en distanciel (mise en ligne dans la journée).

- Les élèves internes ne sont pas concernés par cette alternance : ils et elles seront accueilli(e)s à l'internat des lycées H. Boucher et Charlemagne toute la semaine.

- Compte tenu de l'allègement des effectifs et des dérives constatées dans la cour depuis le 2 novembre (non-respect des règles de distanciation et des gestes barrières, consommation de denrées alimentaires dans les circulations de l'établissement), les élèves n'auront plus accès à la cour pour prendre leur repas. Ils peuvent cependant manger à la demi-pension en achetant un ticket les jours souhaités ou passer au régime demi-pensionnaire.

Organisation pédagogique :

L'outil Mon Bureau Numérique est le portail unique pour la transmission des cours, information, exercices...

Les enseignants détermineront avec leur classe les modalités de la mise en œuvre de la continuité pédagogique (classe virtuelle, transmission de documents, travaux de groupe, évaluations...).

Je remercie les parents de veiller au strict respect de ces mesures et à l'assiduité de leur enfant notamment lors des temps en distanciel.

La Direction de la cité scolaire H. Boucher.